

AUTOMNE 2016

RÈGLEMENT CHEZ RESCO Pas de clause orphelin après trois mois de grève

Au terme d'une grève de trois mois, la centaine de travailleurs métallos de Resco à Grenville-sur-la-Rouge ont accepté le 19 septembre dernier un nouveau contrat de travail où le régime de retraite à prestations déterminées est préservé pour tous, sans clause orphelins.

« On rentre la tête haute. C'est certain qu'on a fait certains sacrifices devant une menace bien réelle de fermeture, mais on est loin de ce qui nous était demandé au début. Nous avons préservé le régime de retraite pour les générations futures et on en est fiers », explique le président de la section locale 6213 des Métallos, Alain Desjardins.

Les travailleurs verront la période de supplément au

revenu versé en cas de chômage diminuée pour les trois premières années du contrat pour ensuite être rétablie pour les deux dernières. En outre, les membres ont consenti à couper la rémunération de la demi-heure de dîner. L'indexation des salaires en fonction du coût de la vie est maintenue, mais plafonnée à 0,20\$ pour chacune des trois premières années du contrat. Une hausse additionnelle de 0,45\$ (en plus de l'indexation) sera octroyée pour la quatrième et la cinquième année du contrat.

« Nous sommes satisfaits du résultat dans les circonstances. Maintenant, la balle est dans le camp de l'employeur, à lui de veiller à remplir le carnet de commandes pour que les



DANIEL MALLETTTE

La centaine de travailleurs de Resco ont voté en faveur d'un nouveau contrat de travail et de la fin de la grève dans une proportion de 67,5 %.

travailleurs n'aient plus à faire les frais de fermetures trop fréquentes comme par le passé », explique le représentant syndical Harold Arseneault.

En grève depuis le 15 juin dernier, les travailleurs de cette usine de briques réfractaires avaient reçu l'appui de plusieurs autres sections locales dans leur lutte. Une campagne pour « adopter un gréviste » avec des dons

récurrents était d'ailleurs en cours et une délégation de grévistes s'apprêtait à faire une tournée des usines nord-américaines du groupe.

Ce conflit de travail s'inscrit dans la lignée de plusieurs négociations, dont l'enjeu principal portait sur le refus d'une clause orphelins instaurant un régime de retraite moins avantageux pour les futurs travailleurs.

Pour une loi sur les clauses orphelins

Le Comité jeunes de la FTQ et le Syndicat des Métallos ont une fois de plus mis de la pression cet été sur le gouvernement pour qu'il adopte une loi interdisant toutes les formes de clauses orphelins, dont celles qui interdisent des régimes de retraite et d'assurances moins avantageux pour les nouveaux travailleurs. Les clauses orphelins sur les salaires sont déjà interdites dans la Loi sur les normes du travail depuis 2001, mais une brèche subsiste. Le premier ministre Couillard a promis que son gouvernement se pencherait sur cet enjeu. Rappelons que le Congrès du PLQ a pris position pour l'interdiction de toutes les clauses orphelins en juin 2015 et que la Commission jeunesse du Parti libéral a fait de même en août dernier. On voit sur la photo l'adjoint au directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux, en conférence de presse sur le sujet avec le président du Comité jeunes de la FTQ.



DANIEL MALLETTTE

CALENDRIER

Activités de formation

Octobre

Déléguées et délégués

17 au 19 octobre en Beauce

Étude conjointe des salaires

18 au 20 octobre à Brossard

Réclamation à la CNESST

24 au 26 octobre à Québec

Déléguées et délégués

24 au 26 octobre à Brossard

Novembre

Introduction à la SST

2 au 4 novembre à Montréal

Indemnisation de la surdité professionnelle

3 et 4 novembre à Brossard

Prendre en main sa retraite

5-6; 12-13; 19-20; 26-27

novembre à Bécancour

Communication et leadership

6 au 11 novembre à Montréal

Déléguées et délégués

7 au 9 novembre à Val-d'Or

Introduction à la SST

9 au 11 novembre à Brossard

Dossier du grief

14 au 16 novembre à Brossard

Perfectionnement de nos méthodes (SL 9414)

17 et 18 novembre à Brossard

Décembre

Réclamation à la CSST

5 au 7 décembre à Brossard

Introduction à la SST

7 au 9 décembre à Sept-Îles

Introduction à la SST

12 au 14 décembre en Beauce

Déléguées et délégués

14 au 16 décembre à Brossard

Autres dates

Assemblée annuelle

23 au 25 novembre à

Trois-Rivières

Mission au Chiapas

Deux militantes, Isabelle Bournival (SL 3953) et Isabelle Albert (SL 9344), ont eu la chance de participer à une mission afin d'évaluer les différents projets mis sur pied dans les communautés autochtones du Chiapas grâce aux contributions du Fonds humanitaire des Métallos. On les voit ici en compagnie de membres de la communauté zapatiste Oventic et de l'organisme Desme, qui vient en aide aux communautés autochtones du Chiapas. Un article plus complet sur ce voyage paraîtra dans le prochain numéro du *Métallo*.



SANTÉ ET SÉCURITÉ

Résidence, Les Jardins Montarville

La direction d'une résidence pour personnes âgées, qui avait congédié une travailleuse de retour après un accident du travail, s'est fait taper sur les doigts. L'arbitre a ordonné que la travailleuse membre de la SL 7625 soit réintégrée. L'employeur a été condamné à lui rembourser le salaire perdu ainsi que les intérêts. Les Jardins Montarville est une résidence spécialisée pour les aînés aux prises avec la maladie d'Alzheimer à Boucherville.

Gain de cause pour une travailleuse de Rio Tinto Alcan

Une travailleuse a déposé une requête pour contester la décision de la CNESST qui, à la suite d'une révision administrative, ne reconnaissait toujours pas la récurrence, rechute et aggravation d'une bursite à la hanche. La juge a constaté que la douleur n'avait jamais réellement cessé, malgré la consolidation de la blessure, elle avait même augmenté en raison d'un charriot élévateur inadéquat que l'employeur avait négligé d'adapter. Le TAT a donc accueilli la demande de la travailleuse. Il déclare que la bursite à la hanche droite s'inscrit dans la continuité de sa lésion professionnelle subie quelques années plus tôt et lui donne droit aux prestations prévues par la Loi.

Forterra conduite sous pression

Un arbitrage important a été gagné chez Forterra (SL 6425) à Saint-Eustache. Un travailleur a été congédié en septembre 2015 parce que l'employeur l'accusait d'avoir faussement déclaré un accident de travail et d'avoir rompu le lien de confiance avec de prétendus mensonges. L'arbitre Nicolas Cliche a qualifié la peine imposée de « disproportionnée, abusive et trop sévère ». Il a innocenté le travailleur et a exigé que l'employeur le réintègre dans les 10 jours suivant la décision, sans perte d'ancienneté.

Tendinite à l'Hôtel Sept-Îles

Récemment syndiquée, une travailleuse de l'Hôtel Sept-Îles (SL 7065) s'est vu reconnaître par le TAT une tendinite à l'épaule comme maladie professionnelle. Payée seulement à la chambre avant la syndicalisation, la femme de chambre était exposée à plusieurs mouvements répétitifs. Le contrat de travail prévoit maintenant un nombre maximal de chambres à nettoyer et les employées seront payées à l'heure.

Brownsburg Electronik

Le TAT a donné gain de cause à une travailleuse touchée par une tendinite au pouce. La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) avait refusé dans un premier temps de reconnaître la rechute, récurrence et aggravation.

Bienvenue aux nouveaux membres

- Opsis gestion d'infrastructures
- Agence PGS (Beauceville et Port-Daniel)
- Manufacture Technosub
- Trimax
- Neptune
- Valport Maritimes
- GSI Prestiges (Hampton Inn)

SUSPENSION TEMPORAIRE DU CONFRÈRE ANDRÉ RACICOT

On ne touche pas à un président des Métallos!

Une véritable onde de choc s'est fait sentir dans notre organisation lorsque la minière IAMGOLD a suspendu le président de la section locale 9291, André Racicot, pour des propos tenus lors d'un comité de travail de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) sur la prévention dans le secteur minier. Celui-ci a été réintégré, quatre jours après sa suspension.

Lors d'une discussion à bâtons rompus sur le respect des normes actuellement en vigueur et les nouvelles qui pourraient être édictées, André Racicot a souligné que les plans et devis sous terre n'étaient même pas respectés chez son employeur. Ce faisant, il s'est cependant trompé dans le pourcentage de non-respect des plans et devis, parlant de 65 % plutôt que de 37 %.



André Racicot

Un délateur, délégué d'une association représentant les employeurs, en a informé la minière qui s'est empressée de suspendre temporairement le doyen des Métallos en santé et sécurité dans les mines



MANDON LECLERC

Un rassemblement s'est tenu lundi le 19 septembre dernier devant l'entrée de la mine en solidarité avec le confrère André Racicot, suspendu temporairement. Des participants à un cours de santé et sécurité se sont déplacés de Rouyn-Noranda pour venir l'appuyer ainsi que des confrères de travail, des membres du Conseil régional FTQ et le directeur des Métallos, Alain Croteau.

pendant la durée de l'enquête. Le Syndicat des Métallos a sommé l'employeur de retirer la sanction d'ici le vendredi 16 septembre à midi. Devant le silence de l'employeur, les médias ont été saisis de l'histoire et une manifestation s'est organisée pour le lundi matin.

« C'est du jamais vu, de telles sanctions contre un syndicaliste qui participe en toute bonne foi à un comité de la CNESST, a lancé le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau, qui s'est rendu à la manifestation devant l'entrée de la mine à Preissac en Abitibi le lundi

matin 29 septembre. « Les mines, c'était un vrai tue-monde il n'y a pas si longtemps. Et même aujourd'hui, il y a encore trop d'accidents graves et de morts dans ce secteur. Ça s'est amélioré grâce au travail de gens de terrain comme André Racicot et plusieurs autres qui ont formulé des recommandations pour que les lieux de travail soient plus sécuritaires.

« Il n'est pas question de laisser une compagnie museler un de nos pionniers en santé et sécurité du travail », a tonné Alain Croteau, qui participait à une manifestation spontanée devant l'entrée de la mine Westwood à Preissac.

L'après-midi suivant la manifestation, l'employeur a réintégré André Racicot, sans note au dossier.

Libre parole

Cette histoire incite le Syndicat des Métallos à demander une révision des règlements sur les comités de travail de la CNESST pour éviter que cela ne se reproduise. « C'est important que tous puissent parler librement sur ces comités de travail, sans crainte de représailles de la part de leur employeur. C'est seulement en discutant des problèmes ouvertement qu'on pourra vraiment faire progresser la santé et la sécurité du travail », a fait valoir Alain Croteau.

Ce dernier entend faire valoir ces préoccupations au sein de la CNESST, dont il est un des administrateurs.

Tous doivent pouvoir parler librement sans crainte de représailles. C'est seulement ainsi qu'on peut changer les choses.

CONSIGNE SUR LES BOUTEILLES DE VERRE

Des emplois vert, en voilà!



Le Syndicat des Métallos lance une campagne pour demander au gouvernement du Québec d'élargir la consigne sur les bouteilles de bière à tous les contenants de verre. On estime qu'entre 66 % et 75 % du verre placé dans les bacs de recyclage aboutit dans les dépotoirs parce que les contenants sont souillés ou cassent lors de la collecte.

Les bouteilles de vin sont déjà consignées partout au pays, à l'exception du Québec et du Manitoba. Grâce à ce système, l'Ontario recycle près de

100 % du verre récupéré. Le système de consigne fonctionne déjà très bien au Québec pour les bouteilles de bière brune, recyclées ou réutilisées à plus de 95 %.

« Les gens font l'effort de laver leurs bouteilles et de les déposer dans le bac de recyclage, c'est un scandale que plus des deux tiers de ce verre se retrouvent au dépotoir. Le gouvernement doit arrêter de jouer à l'autruche et prendre les moyens pour que le recyclage du verre fonctionne vraiment », plaide le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau.

L'usine Owens Illinois, située dans le quartier Pointe-Saint-Charles à Montréal, embauche 323 métallos. Cette usine centenaire a déjà échappé à des menaces de fermeture par le passé. En l'approvisionnement en verre recyclé broyé, on pourrait



Des militants métallos ont distribué des tracts dans 15 villes différentes au début juillet pour sensibiliser les clients de la SAQ à l'importance d'instaurer une consigne sur les bouteilles de vin et autres contenants en verre. Des reportages ont été publiés aux quatre coins du Québec sur le sujet. Bravo à tous ceux qui ont participé.

augmenter sa productivité et réduire ses coûts ainsi que les émissions de gaz à effet de serre (GES) lors de la fabrication du verre. En effet, il faut moins de combustible pour faire fondre du verre recyclé que pour en fabriquer du nouveau.

En consignnant nos bouteilles, on fait rouler

l'économie d'ici, on réduit nos émissions de carbone et on évite d'envoyer des produits recyclables dans les sites d'enfouissement.

Une rencontre devrait se tenir sous peu entre le directeur québécois des Métallos, un représentant de la FTQ et la direction de la Société des alcools du Québec.



Vive les bouteilles brunes!

Les Métallos appuient également la consommation de la bière en bouteille brune, dont les contenants consignés peuvent être réutilisés une douzaine de fois, avant d'être broyé, pour entrer à nouveau dans la composition de nouvelles bouteilles. Des représentants de la SL 206G et des métallos de partout étaient d'ailleurs présents au 5 à 7 de la bouteille brune dans le cadre du FSM, en compagnie de confrères et consoeurs des Teamsters et de la CSN qui travaillent pour des brasseurs.



ADHÉREZ À LA PAGE
FACEBOOK
SUIVEZ-NOUS SUR
TWITTER
@METALLOSQC

Pour des nouvelles syndicales et sociales.



Montréal a accueilli les progressistes du monde!

Des dizaines de milliers d'altermondialistes, de progressistes et de syndicalistes du monde entier ont convergé vers Montréal du 9 au 13 août dernier pour participer au Forum social mondial, le plus grand rassemblement de la société civile visant à trouver des solutions aux problèmes de notre temps.

Tenu pour la première fois dans un pays du Nord, environ 150 métallos étaient du nombre, provenant du Québec et du Conseil des Métallos de la région de Toronto.

L'évènement a débuté par une grande marche d'ouverture dans les rues de Montréal, où se

multipliaient les bannières de toutes les couleurs de participants s'exprimant dans une multitude de langues et provenant de plus de 125 pays. Montréal accueillait le monde. Les Métallos ont porté fièrement la gigantesque bannière demandant une loi contre les clauses orphelins.

Une grande variété d'ateliers s'offrait aux participants. Chacun pouvait se faire un forum sur mesure selon ses intérêts. L'exploitation minière

dans le monde et les relations avec les communautés, les stratégies néolibérales, le marché du travail, le salaire minimum à 15 \$ l'heure, l'environnement,



DANIEL MALLETTE

Environ 150 métallos du Québec et de la région de Toronto ont participé au Forum social mondial. On les voit ici, studieux, en train de préparer leur programme d'ateliers pour la semaine.

la lutte contre les mesures d'austérité et les inégalités, une fiscalité plus équitable: les sujets ne manquaient pas... On pouvait rencontrer des militants de partout, au fait de leurs dossiers, ouverts à partager sur leurs luttes, leurs stratégies et à converger afin de bâtir des solidarités pour l'avenir.

Les Métallos ont été impliqués plus spécifiquement dans plusieurs ateliers: sur les luttes

menées dans plusieurs sections locales contre les clauses orphelins qui excluent les jeunes des bons régimes de retraite, sur les alliances internationales en période de négociations, sur Uber, sur la campagne pour « Arrêter le carnage » et que les employeurs soient imputables des accidents de travail, sur l'exploitation minière et les relations avec les communautés locales, etc.

Les Métallos à la marche d'ouverture

Des métallos de toutes les régions ont porté la bannière sur les clauses orphelins lors de la marche d'ouverture du Forum, prenant la relève des grévistes de Resco, pris dans la circulation en raison de l'explosion d'un camion-citerne sur l'autoroute. Qu'à cela ne tienne, leur message était bien visible et un des leurs, Sylvain Brault, a bien expliqué les enjeux de leur conflit lors d'un atelier sur les clauses orphelins dans les régimes de retraite. Outre Sylvain Brault, le président Éric Boulanger et le vice-président François Cardinal de la SL 6658 chez Ciment Lafarge à Saint-Constant, le président de la section locale 6586 chez ArcelorMittal à Contrecoeur, Steve Galibois et le président de la SL 6506 chez Bradken à Mont-Joli, Éric Matte ont expliqué comment ils ont résisté à la volonté de leurs employeurs respectifs d'imposer une clause orphelin dans les régimes de retraite



DANIEL MALLETTE

ArcelorMittal devra assumer ses responsabilités envers les nouveaux employés

À la suite d'un jugement en arbitrage, ArcelorMittal sera désormais dans l'obligation de défrayer les frais d'administration du régime de retraite des nouveaux employés, ce que la compagnie refusait de faire depuis 2014, date d'entrée en vigueur de celui-ci.

Lors de la ratification du contrat de travail en septembre 2014, au terme d'un lockout et de négociations très ardues, l'employeur avait

«L'employeur a essayé de nous en passer une petite vite, mais on ne se moque pas aussi facilement des Métallos.»

imposé un régime de retraite à financement salarial distinct pour les nouveaux employés. L'employeur devait cependant s'acquitter des charges administratives de ce nouveau régime comme il le fait pour celui des autres membres de la section locale 6951.

Le montant alloué par heure par l'employeur passe de 2,65 \$ à 2,93 \$. Selon le président de la section locale, Yves Rolland, «Le message est clair:

l'employeur a essayé de nous en passer une petite vite, mais on ne se moque pas aussi facilement des Métallos. Nous veillons au grain et nous nous sommes assurés que les membres aient leur dû.»

Il a fallu une semaine et demi d'audience pour que l'arbitre tranche en faveur du syndicat. L'employeur a

tenté de brouiller les cartes tout juste avant la signature du contrat en demandant en catimini à ses actuares de modifier la présentation de leur évaluation,

mais la décision de l'arbitre est éloquente: «J'estime avec respect qu'il est évident que ces changements étaient destinés à ne pas inclure les frais de gestion dans le coût normal.»

«Avec ce jugement, la compagnie payera des prestations équivalentes au coût normal du régime à prestations déjà existant, tel que convenu lors de la signature du contrat. Ce qu'elle refusait de faire», conclut Guy Gaudette.



JEUNES MUSICIENS DU MONDE

Jeunes musiciens du monde

Le Fonds humanitaire du Syndicat des Métallos s'implique avec Jeunes musiciens du monde dans son projet avec la communauté algonquine de Kitcissakik - Val d'Or, une petite communauté de 450 habitants au sein de la Réserve faunique de la Vérendrye et desservie par aucun service public, ni électricité, ni aqueduc.

C'est l'une des communautés autochtones les plus pauvres du Canada. Actuellement, 80% des jeunes ne terminent pas leur 10^e année académique. Un ensemble de programmes a été développé en solidarité avec les partenaires du milieu en vue d'optimiser le développement social de la communauté: des cours de musique hebdomadaires, des ateliers d'éveil musical, la participation à des camps musicaux ou encore des occasions de jouer sur scène comme de vrais artistes professionnels sont ainsi offerts gratuitement aux jeunes.

Chacun de ces moyens est un prétexte pour rejoindre les jeunes, stimuler leur développement et les amener à se dépasser. Le projet compte sur une équipe composée d'un directeur artistique, de professeurs de musique et d'un spécialiste en intervention sociale. La contribution du Fonds humanitaire des Métallos sera de 25 000 \$ par année sur 3 ans.



Les employés de bureau d'ArcelorMittal manifestent

Les employés de bureau d'ArcelorMittal Mines Canada à Fermont et Port-Cartier, membres de la section locale 7401, ont manifesté dans les deux villes au début septembre. Ils protestent contre la coupure du nombre d'heures de travail de 40 à 36. Celle-ci survient alors que les négociations sont sur le point de débiter en 2017 dans la chaîne d'ArcelorMittal sur la Côte-Nord.



SL 7401

FORUM SUR L'ALUMINIUM AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Un pacte social à renouveler avec Rio Tinto Alcan

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean ne tire plus sa juste part de la présence de Rio Tinto Alcan sur son territoire et la région doit renouveler le Pacte social qui l'unit à la multinationale. Voilà le constat auquel sont arrivés plus de 200 participants à un Forum sur le Pacte social de l'aluminium, qui s'est tenu le 2 septembre dernier à l'Université du Québec à Chicoutimi sous l'égide du Centre de recherche sur le développement territorial.

«Le forum a permis de mettre en lumière plu-

sieurs malaises au sujet de l'attitude de Rio Tinto Alcan. On n'en a plus pour notre argent, les Québécois n'en ont plus pour la valeur de leur électricité. Les riverains ont des malaises parce que les berges souffrent des variations de niveaux d'eau, les travailleurs en ont d'autres au sujet des diminutions d'emplois et des promesses

non tenues de RTA, les sous-traitants et les fournisseurs en ont également. Maintenant, il faut que tout le monde se mette en mode constructif pour redéfinir le Pacte social qui nous unit tous, y compris Rio Tinto», a déclaré le président de la section locale 9490 chez Rio Tinto Alcan à Alma, Alexandre Fréchette.

Depuis les années 1970,

la production d'aluminium dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a explosé, passant d'environ 400 000 tonnes à plus d'un million de tonnes en 2015. Pendant la même

période, le nombre d'emplois était divisé par quatre, passant d'un peu plus de 10 000 à moins de 3000 en 2015. Ces données présentées par le professeur de développement régional Marc-Urbain Proulx ont glacé les participants, conscients que la région donne beaucoup à

Alors qu'il y avait 4777 travailleurs syndiqués chez Rio Tinto Alcan en 2005, il n'y en avait plus que 2359 en 2015.



CLAIRANDRÉE CAUCHY

Le président de la SL 9490 s'est adressé à la table des élus lors du Forum sur le Pacte social de l'aluminium. Il leur a demandé d'oser être plus exigeants envers RTA et de mettre l'épaulé à la roue pour accroître les retombées économiques de la fabrication de l'aluminium.

cette compagnie, mais qu'elle en reçoit de moins en moins.

Lorsqu'on regarde seulement l'évolution du nombre de syndiqués cotisant au régime de retraite depuis 10 ans, la même tendance s'observe: alors qu'il y avait 4777 syndiqués en 2005, il n'y en avait plus que 2359 en 2015.

Voilà maintenant que RTA se fait tirer l'oreille au sujet des projets d'investissements à l'usine Arvida et à celle d'Alma, projets qu'elle avait mis de l'avant pour négocier d'avantageux tarifs et des avantages commerciaux

ces dernières années. Pourtant, selon la référence en matière de marché de l'aluminium, le CRU (Commodities Research Unit), la demande devrait reprendre de plus belle en 2017 et pour l'instant les alumineries nord-américaines ne sont pas en position d'y répondre. «Rio Tinto doit travailler de façon constructive afin que la région au complet, l'ensemble du Québec, tire profit de la reprise. Et les gouvernements doivent exiger de cette compagnie plus d'emplois et de retombées», a ajouté Alexandre Fréchette.



MINIMUM15.QUEBEC



DÉCISIONS

Arbitrage chez Glencore affinerie CCR

L'arbitre Jean Guy Clément a clarifié le fait que seul un travailleur classifié ou qualifié peut travailler sur une affectation donnée à l'affinerie CCR de Glencore. L'employeur avait contrevenu à la convention collective en faisant exécuter du temps supplémentaire par un travailleur non classifié.

Kemira Water solutions - Varennes

L'employeur a été condamné par un arbitre à annuler une journée de suspension imposée à un travailleur de la section locale 7625. Celle-ci a donc été remboursée au travailleur.



Bourses Métallos

Félicitations aux récipiendaires des bourses d'études postsecondaires. Ces bourses sont offertes aux membres et à leurs enfants qui terminent leurs études secondaires.

Les lauréats suivants se mériteront chacun 1000 \$: Jennifer Parra (SL 7531), Coralie Arsenault (SL 4466), Joanie Bergeron, (SL 6254), Émilie Ménard (SL 9490), Valérie Tremblay (SL 9490), Carol-Anne Roy (SL 9449). Sur la photo, on voit la lauréate Carol-Anne Roy, en compagnie de son père Alain Roy, de Mine Raglan.

Les gagnants sont sélectionnés sur la base d'une composition écrite sur un sujet en lien avec le syndicalisme. La date limite du prochain concours est le 30 juin 2017.

Toutes les informations sont disponibles sur le site www.metallos.org.

Faillite de l'agence de sécurité Pro-Est

L'agence de sécurité Pro-Est de Matane a cessé ses opérations à la mi-mai et a dû faire faillite en août dernier. Les recours légaux entrepris par les Métallos ont toutefois permis aux membres de recevoir leur dû.

L'entreprise avait négligé de payer plusieurs travailleurs depuis le début de l'hiver. Au total, 54 griefs ont été plaidés et gagnés par le Syndicat pour non-paiement des salaires, retard de paiements et défaut de versement des primes d'assurances et des cotisations syndicales. Tous les arbitres qui ont entendu les dossiers ont accepté d'ordonner le versement d'un montant pour dommages de 50 \$ par semaine de retard de salaire pour chacun des travailleurs visés, donc de 54 000 \$ au total.

Mais voilà, l'entreprise ne payait pas toujours les sommes qu'elle devait aux travailleurs. Les Métallos ont demandé à leur contentieux d'entamer des procédures de saisie, ce

Les recours légaux ont permis aux membres de recevoir leur dû.

qui a permis de récupérer 22 000 \$. Comme le compte n'y était toujours pas, la section locale 8922 a entrepris des recours légaux pour que l'entreprise soit contrainte de déclarer faillite.

La faillite a permis aux travailleurs de voir les montants en souffrance accumulés depuis six mois remboursés par le Programme de protection des salariés du gouvernement

fédéral. Celui-ci permet de rembourser les sommes dues au cours des derniers six mois, jusqu'à concurrence de 3900 \$. « Nous avons demandé que le Syndic de faillite reconnaisse la date du début de notre requête, soit le 12 juillet dernier, plutôt que celle du jugement, plus tardive, afin que le programme rembourse les sommes dues depuis le 12 janvier », explique le représentant syndical Stéphane Néron.

Les travailleurs qui ne veraient pas toutes les sommes remboursées pourront être payés à même le montant de 22 000 \$ saisi auprès de la compagnie au printemps. Soulignons que seuls les travailleurs qui ont déposé un grief auprès de la section locale verront les sommes non couvertes par le Programme de protection des salariés (PPS) remboursées à même les montants saisis.

CONTRATS DE TRAVAIL

Tremcar – St-Jean-sur-Richelieu

Les 150 travailleurs (SL 9414) ont ratifié quasiment à l'unanimité une convention de 5 ans, avec des augmentations de salaire de 2,5 % par année. Une sixième semaine de vacances est ajoutée après 25 ans de service et l'employeur participera au Régime de retraite à financement salarial (RRFS-FTQ) à hauteur de 1,5 % du salaire brut, tandis que les travailleurs y verseront 1 %. Cette usine fabrique des citernes.

Gelpac – Rouville

Une convention collective de 5 ans a été ratifiée par les 75

travailleurs (SL 9414), avec des hausses totales de 13,5 %. Les travailleurs ont obtenu un nouveau congé mobile, l'instauration d'une prime de formateur et l'ajout d'une cinquième semaine de vacances après 17 ans de service. La contribution au Fonds de solidarité FTQ sera également haussée. L'entreprise imprime des sacs de papier.

Les Outillages K/K – St-Jean-sur-Richelieu

Les 19 travailleurs de Outillages K/K (SL 9414), spécialisés dans la fabrication de moules, ont accepté un contrat de 2 ans, avec des

augmentations de 0,90 \$ l'heure par année. L'entente comprend aussi un boni de signature de 500 \$ et une augmentation du montant alloué pour les équipements de sécurité.

Machinerie Tenco – Saint-Valérien

Les 90 salariés de Machinerie Tenco (SL 9414), qui fabriquent des équipements de déneigement, ont signé un contrat de 5 ans avec des augmentations totalisant 11,5 %. La contribution de l'employeur au Fonds FTQ est haussée, ainsi que la prime de soir et le montant attribué

pour les bottes de sécurité. La procédure d'attribution des postes vacants a été améliorée et le temps supplémentaire obligatoire a été réduit.

MRC La Vallée-de-l'Or

La vingtaine de travailleurs de la cueillette des matières résiduelles de la section locale 4796 ont conclu une convention de 4 ans. Une augmentation salariale de 2,5 % par année est prévue ainsi qu'une augmentation de la contribution de l'employeur au RÉER collectif de 1 % à partir de 2017. Elle prévoit aussi 10 congés maladies payés.

SUITE À LA PAGE 10

Le calvaire des travailleurs saisonniers

L'année s'annonce difficile pour les travailleurs de l'usine de transformation du crabe Crustacés Baie-Trinité sur la Côte-Nord. Alors que leurs collègues de la Gaspésie recevront des allocations jusqu'à la saison prochaine, les travailleurs originaires de la région verront leurs prestations d'assurance-emploi cesser en novembre prochain en raison du taux de chômage moins élevé dans leur région. Pourtant, la situation est plus complexe que ce que reflètent les chiffres: «*les emplois, par chez nous, il n'y en a pas. Tout est au ralenti avec les mines qui ferment et la forêt qui est au point mort*», explique la présidente de l'unité, Guylaine Marceau.

Selon le représentant syndical Gilles Ayotte, le gouvernement doit agir s'il veut que ses territoires continuent à être habités, «*Ça doit se refléter dans nos programmes sociaux. On ne peut pas laisser les gens des régions sombrer dans une misère prévisible.*»

Un comité avait pourtant fait des recommandations en 2015 sur le travail saisonnier.

«*La réflexion est bien avancée. Il est maintenant temps que les politiciens et les autorités responsables s'y penchent à leur tour sérieusement*», conclut Gilles Ayotte.

La lutte des taxieurs, de juin à aujourd'hui...

Les propriétaires et chauffeurs de taxis et limousines luttent contre l'éventuel projet pilote d'Uber. En jeu: la valeur de leur permis et leur gagne-pain. Bilan des actions depuis juin dernier.

Le projet de loi n°100 a été déposé à la mi-mai. Peu après, Uber a fait son mea culpa, alors qu'à Québec, Régis Labeaume a multiplié les sorties contre l'industrie du taxi. Début juin, une commission parlementaire a eu lieu ainsi qu'un blitz de négociations sur les articles portant sur les projets pilotes.

Adopté sous bâillon, le projet de loi contenait des modifications apportées à la dernière minute. Celles-ci accordaient au ministre des Transports le pouvoir de faire par des projets pilotes exactement le contraire de ce que le projet de loi prescrit. «*Nous avons retiré à ce moment notre appui au projet de loi 100*», déclare le porte-parole du Regroupement des travailleurs autonomes Métallos (RTAM-Métallos), Benoit Jugand. «*Le gouvernement avait promis à tous les chauffeurs et propriétaires de taxis et limousines qu'il n'y aurait jamais deux régimes de permis. Il est revenu sur sa parole*».

Pressé de toutes parts par les controverses, le ministre des Transports, Jacques Daoust, est remplacé fin août par Laurent Lessard.

Un peu plus d'une semaine avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi, Revenu Québec a conclu une entente fiscale avec Uber.



DANIEL MALLETTE

Les taxieurs du RTAM ont choisi en assemblée au début septembre d'entamer des recours juridiques contre le projet-pilote, en front commun avec les autres intervenants de l'industrie.

Le 8 septembre, à minuit moins une, le gouvernement du Québec et Uber s'entendent sur les conditions d'un projet pilote.

L'entente instaure un «*régime parallèle*» pour Uber. En gros, Uber pourra travailler sans limites de véhicules, à toute heure et sur tous les territoires, alors que les taxieurs continuent pourtant d'être soumis à un régime de quotas par agglomérations de taxi... avec toutes les conséquences possibles sur la valeur des permis.

Le 11 septembre, les taxieurs se réunissent à l'invitation du RTAM-Métallos. Ils décident de reporter leur menace de grève générale et

de procéder à des contestations juridiques.

Le 12 septembre, le RTAM-Métallos et les représentants des intermédiaires en service de taxi s'unissent et forment le

Uber n'est pas un intermédiaire, le ministre a outrepassé son pouvoir discrétionnaire et il y a urgence d'agir.

Front commun du taxi. Le 15, ils déposent une requête en injonction provisoire contre l'entente entre Québec et Uber. Motifs: Uber n'est pas un intermédiaire, le ministre a outrepassé son pouvoir discrétionnaire et il y a

urgence d'agir. L'injonction a été rejetée mais le front commun est revenu à la charge avec une injonction ciblant spécifiquement Uber, également rejetée. Au moment d'aller sous presse, une manifestation se préparait. Dossier à suivre.



Une loi spéciale met fin à la grève chez Relais Nordik

Les 12 officiers de navigation de Bella Desgagnés, membres de la section locale 9599, ont déclenché une grève le 6 juin dernier afin notamment d'être payés en fonction des heures travaillées, plutôt que d'un forfait journalier.

Bien que les services essentiels aient été rigoureusement maintenus, le gouvernement libéral s'est empressé de faire voter une loi spéciale après seulement 4 jours de grève pour obliger la reprise des services habituels de transport maritime, minant par le fait même le pouvoir de négociation des travailleurs. « Dès l'instant où la ministre du Travail a mentionné la possibilité d'une loi spéciale, la compagnie n'avait plus intérêt à négocier », dénonce le représentant syndical Gordon Ringuette.

La médiation de 120 jours, qui prend fin le 13 octobre prochain peut être prolongée de 60 jours si les parties n'arrivent pas à s'entendre. Au terme des 5 mois, le dossier pourra être soumis à un arbitre.

C'est les 8 et 9 septembre derniers que se tenait au Lac Brome la rencontre des correspondants. Ces militants de la plume, qui travaillent constamment pour garder les membres informés à propos de l'actualité syndicale sur l'ensemble du territoire québécois, avaient ainsi l'occasion de se rencontrer pour travailler ensemble sur le nouveau *Traits d'union*. Une formation sur les techniques de base en captation vidéo était offerte pour ajouter une corde à leur arc. Les correspondants seront ainsi mieux outillés pour filmer « avec les moyens du bord », par exemple lors de manifestations. Enfin, le directeur Alain Croteau s'était déplacé pour discuter avec les militants des activités récentes du Syndicat et les encourager à continuer leur travail essentiel à la vitalité de notre organisation.

CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 9

Glencore Canada Affinerie CCR – Montréal-Est

Les quelque 350 membres de la section locale 6887 ont ratifié une convention collective de 3 ans. Le régime de retraite à prestations déterminées, principal enjeu de la négociation, a été sauvé et même majoré. Il passe de 59 \$ à 60 \$ en mai 2016 et à 61 \$ en mai 2017. Les primes de quart de soir et de nuit sont majorées de 0,10 \$/l'heure. On note également une bonification de l'indemnité pour invalidité de courte et longue durée et des montants alloués pour les soins dentaires, les appareils acoustiques et les soins professionnels. Les salaires seront haussés de 2 % pour les deux premières années et de 2,45% pour la troisième année.

Fabrication Powercast – Saint-Eustache

Les 58 travailleurs de la fonderie d'aluminium, membres de la SL2008, ont ratifié un contrat de 6 ans. Les emplois ont été évalués pour corriger une disparité de traitement existante et des rajustements à l'échelle salariale ont été effectués de l'ordre de 7,24% et s'appliqueront dès l'entrée en vigueur de la convention. Les hausses annuelles oscilleront ensuite entre 1,76% et 1,62%, pour un total de 17,37% sur 6 ans. On note une bonification des primes de quart ainsi que des montants pour les chaussures de sécurité et les uniformes.

Les matériaux de construction Oldcastle – Anjou

Les 110 travailleurs de la section locale 7625, qui travaillent pour une division de Permacon qui fabrique du pavé et des blocs de béton, ont signé un contrat de 3

ans qui prévoit 2% à la signature et 2,3% pour chacune des deux années suivantes. La cotisation de l'employeur et des travailleurs au régime de retraite RRFS-FTQ est augmentée. Les primes de quart sont bonifiées ainsi que les allocations pour les chaussures et les uniformes.

Aramark – Sept-Îles

Les 18 travailleuses et travailleurs d'Aramark (SL 7065), un sous-traitant d'entretien pour Rio Tinto IOC à Sept-Îles, ont signé leur première convention. D'une durée de 3 ans, le contrat prévoit des hausses de 2,5% par année. L'employeur assumera les frais liés au vaccin de l'hépatite B et jusqu'à 400\$ pour des lunettes de sécurité. Des clauses normatives de base concernant la santé et la sécurité, les équipements de protection individuels, les affichages de tâches et les règlements de griefs ont été ajoutées.

Owens-Illinois – Montréal

Les travailleurs d'O-I Canada ont accepté une nouvelle entente de 3 ans comportant des augmentations salariales de 6,25% étalées sur la durée du contrat. Les régimes de retraite ont été bonifiés. Le contrat limite par ailleurs le recours à des travailleurs provenant d'agences. Les membres de cette section locale 206G ont fait preuve d'une grande solidarité en faisant reculer leur employeur qui devra continuer à payer l'assurance collective à 100%.

Intermat - Terrebonne

Les 50 travailleurs de chez Intermat ont accepté la réouverture de la convention collective à la suite de l'annonce d'un investissement majeur. Ils ont obtenu une majoration de 2,80\$ sur les 6 prochaines années. Un congé

SUITE À LA PAGE 11

Pour l'embauche chez IOC

Les métallos de la section locale 9344 ont conclu une lettre d'entente avec la minière IOC pour permettre l'embauche d'une vingtaine de travailleurs temporaires et ainsi éviter le recours à la sous-traitance.

Dans la lettre d'entente, le syndicat consent à allonger la période d'essai pour les postes temporaires, donnant ainsi la possibilité à l'employeur d'embaucher pour une période limitée. «Ça permet d'ouvrir des emplois mieux rémunérés que ne l'auraient été des sous-traitants, à un moment où la région en a bien besoin. Si les besoins devenaient permanents, ces gens pourraient

devenir des employés réguliers», explique le président de la SL9344, Eddy Wright.

Cela n'affecte pas les postes réguliers laissés vacants par des départs à la retraite, qui feront l'objet d'une embauche normale avec les périodes normales d'essai. «Cela permet une certaine souplesse pour des emplois de six à huit mois. Une vingtaine de personnes ont ainsi pu être embauchées cet été, dont plusieurs anciens travailleurs de Mine Wabush. Lorsqu'il y a du respect, nous sommes ouverts à des aménagements», explique le représentant syndical Gilles Ayotte, précisant que les membres avaient refusé l'an dernier un gel de leur salaire.



DANIEL MALLETTE

30^e tournoi de golf des Métallos

La 30^e édition du tournoi de golf annuel des Métallos, «l'Omnium Guy Farrel», se tenait le 10 septembre dernier au Club de golf Verchères. Plus de 160 personnes ont répondu à l'invitation du Syndicat pour venir faire des rondes en bonne compagnie. On s'est également assuré de joindre l'utile à l'agréable, puisque l'ensemble des profits du tournoi a été versé à la maison de soins palliatifs «Source Bleue» et au regroupement pour les jeunes «Les auberges du cœur», deux organismes à but non lucratif. «L'Omnium Guy Farrel» porte ce nom depuis deux ans en mémoire du défunt adjoint au directeur, décédé en 2014. Le Syndicat tient à remercier tous les participants et participantes. On voit sur la photo des membres de la section locale 1004 chez Asten Johnson à Salaberry-de-Valleyfield.

CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 10

férié a été ajouté et une clause sur les changements technologiques a été introduite afin de faciliter la formation. La prime des livreurs a aussi été augmentée. Les membres de la section locale 2008 ont obtenu un boni de 250\$ à la signature.

Franklin Empire – Lachine

Les travailleurs, membres de la section locale 7625, ont entériné une nouvelle entente de cinq ans comportant des augmentations salariales de 2% par année et un boni de 150\$ à la signature.

Métaux Russel – Boucherville

La cinquantaine de travailleurs de Métaux Russel (SL 2008) a accepté une nouvelle entente de cinq ans comprenant un montant forfaitaire de 500\$ par année pour les quatre premières années,

1% d'augmentation pour les années 2017-2018 et 2% en 2020. Ils obtiennent aussi l'amélioration de leur grille de congés annuels et leurs congés mobiles. Métaux Russel est un distributeur de métal en feuille.

ArcelorMittal – Côteaux-du-Lac

Les membres de la section locale 2008 travaillant chez ArcelorMittal à Côteaux-du-Lac, obtiennent un nouveau contrat de travail de 6 ans qui prévoit une augmentation salariale de 4,35\$/heure à terme et l'inclusion d'une indemnité de vie chère à même le salaire. Ils obtiennent également un meilleur encadrement du temps supplémentaire.

Équipement Liberté – Lachine

Les travailleurs ont ratifié un contrat de 3 ans avec des augmentations de 3,25% par année. Les membres de la section locale

2008 en ont aussi profité pour inclure une remise de 1 cent/heure au Fonds humanitaire, montant qui sera égalé par l'employeur. L'entreprise fabrique des tables de réfrigération et des présentoirs pour la viande et le poisson.

Thomas and Betts – St-Jean-sur-Richelieu

Les 350 métallos chez Thomas & Betts (St-Jean), SL9065, qui fabriquent diverses composantes électriques, ont entériné un nouveau contrat de travail de 4 ans et demi. Les principaux changements sont une augmentation salariale globale de 11,7%, des primes de quart bonifiées et un plan d'assurance collective amélioré, auquel l'employeur contribuera davantage. Un congé flottant est ajouté et le montant alloué pour les bottines de travail est majoré. De plus, le contrat prévoit une libération pour le représentant en prévention.

Club de golf les Dunes – Sorel

Les membres de la section locale 2008 ont entériné une nouvelle convention collective de 5 ans avec des hausses annuelles de 0,30\$/l'heure, une amélioration de l'indemnité pour le travail de fin de semaine ainsi qu'une hausse du montant alloué pour les chaussures de travail.

SFK Leblanc – Saint-Anselme

La centaine de travailleurs et travailleuses de SFK Leblanc, entreprise se spécialisant dans la conception et la fabrication d'équipements pour les usines de transformation de porc, ont ratifié un nouveau contrat de 5 ans à la suite d'une négociation et d'une conciliation d'un an. Beaucoup de travail a été effectué pour éclaircir les clauses d'ancienneté, de rappel lors de mises à pied et de mouvements

SUITE À LA PAGE 12



CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 11

de main-d'œuvre. Plusieurs clauses en santé et sécurité ainsi qu'en lien avec les horaires de travail et les libérations syndicales ont été améliorées. Les hausses salariales sont de 0,55\$ pour chacune des quatre premières années et de 0,50\$ pour la cinquième. Un réaménagement de l'échelle salariale, qui permet d'atteindre le maximum après 7200 heures plutôt que cinq ans, permettra à certains travailleurs d'augmenter leur salaire d'environ 1\$/l'heure. Une cinquième semaine de vacances sera acquise deux ans plus tôt, soit après 20 ans de service. Les membres obtiennent également la bonification du montant souscrit au Fonds FTQ par l'employeur, la hausse de la prime du soir ainsi que l'instauration d'un horaire de fin de semaine (36 heures payées 40).

Opsis – Centre des congrès de Québec (Entretien)

Les 14 syndiqués de la section locale composée 9599 ont obtenu en arbitrage un premier contrat de travail de 3 ans. Les travailleurs spécialisés en entretien d'immeuble ont obtenu des primes de soir, de nuit et du dimanche. Ils auront une quatrième semaine de vacances après 5 ans de service continu et obtiennent l'instauration d'une banque de temps accumulé de 40 heures. Les salaires ont été majorés en moyenne de 1\$ de l'heure et seront par la suite augmentés de 2% et 2,5% pour les deux dernières années de convention. Les mécaniciens, électriciens et techniciens en mécanique du bâtiment et les préposés à l'entretien touchent un salaire oscillant entre 18\$ et 26\$/l'heure.

Comfort Inn – Ancienne Lorette

Nouveau contrat de 3 ans pour la vingtaine de métallos travaillant au Comfort Inn d'Ancienne Lorette (SL 9400). Les augmentations salariales seront de 2% par année et la prime de départ à la retraite passera de 2000\$ à 2500\$. De plus, ils ont amélioré la durée de protection du lien d'emploi en cas de maladie.

Quality Suites – Québec

Nouveau contrat de travail de 3 ans pour les 30 syndiqués du Quality Suites (SL 9400). Ils obtiennent une hausse salariale de 2% par année, la bonification de leur prime de départ à la retraite (de 2000 \$ à 2500 \$) et une réduction du nombre de chambres à nettoyer durant la période des fêtes.

Sitec Quartz – Charlevoix

Les 60 travailleurs de la mine de silice, SL 9224, ont ratifié un contrat de 3 ans. Les principaux gains sont l'ajout d'un troisième congé mobile, une augmentation salariale annuelle de 1,5% et l'instauration d'une prime de 450 \$ par années pour les mécaniciens appelés à fournir leurs outils.

Chantiers Chibougamau et Foresterie Nordic – Chibougameau

Les 300 métallos de la section locale 8644 ont ratifié un contrat de 6 ans. Pour

les quatre premières années, le salaire sera haussé de 2% annuellement. Ils obtiendront ensuite l'équivalent de l'IPC bonifié de 1% pour un maximum de 3%. La prime de nuit sera augmentée de 0,25\$ de l'heure et pour les travailleurs de plus de 30 ans, le pourcentage de vacances passera de 11% à 12%. Finalement, le travail forestier effectué sur les lots obtenus aux enchères sera sécurisé.



Compétition de bateaux-dragons Sept-Îles

Le 16 juillet dernier, l'équipe des «Mets-à-l'eau» a remporté la 2^e place lors de la 8^e édition de la compétition amicale de bateaux-dragon au profit de Centraide Duplessis et de Transit Sept-Îles, une maison d'hébergement temporaire. Petit clin d'œil, les membres de l'équipe, des travailleuses et travailleurs de la manutention et du chemin de fer d'ArcelorMittal Infrastructure Canada à Port-Cartier (SL 6869) ont terminé devant l'équipe commanditée par l'employeur.

BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES MÉTALLOS (FTQ)

Traits d'union

NUMÉRO
239

Bulletin d'information à l'intention des militants et militantes du Syndicat des Métallos (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est,
Bureau 5100, Montréal, QC
H2M 2V8

Téléphone : 514 382-9596

Télexcopieur : 514 382-2290

www.metallos.org

Directeur québécois des

Métallos : Alain Croteau

Responsable : Clairandrée

Cauchy (ccauchy@metallos.ca)

Correspondants : Isabelle

Bournival, Dominic Prévost

(Brossard); Alain Frenette

(Montréal); Stéphane Paquet,

(Côte-Nord, Bas-St-Laurent,

Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine);

Nancy Thibeault, Luc Laberge

(Nord-Nord-Ouest); Mélanie

Tremblay (Québec, Saguenay-

Lac-St-Jean)

Collaboration : Daniel Mallette,

David Imbeault, Jocelyn

Desjardins

Personnel de soutien : Nathalie

Leblanc, Roseline Mongeon,

Sylvie Tremblay

Tirage : 10 000

Premier numéro mars 1983

Imprimé par les syndiqués et

les syndiquées chez

Imprimerie Transcontinental

Dépôt légal à la Bibliothèque

nationale du Québec.